



- MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)
- POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)
- INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)
- QUESTION** (art. 35 du Règlement du CG)
- RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : **05.10.2020**

"Titre" : Mesures Covid-19 en soutien aux commerçants. Terrasses et fermeture de rues.

Texte de dépôt :

La période compliquée que nous traversons actuellement avec le Covid-19 demande de nous adapter sans ménagement et j'aimerais revenir sur la capacité de nos commerçants à s'adapter et remercier la Municipalité qui a tout mis en œuvre pour rendre cette situation la plus agréable possible.

Vous avez mis à disposition de nos commerçants, artisans, cafetiers, restaurateurs, coiffeurs et autres commerçants de la ville, tout un nombre d'actions.

Mais j'aimerais revenir notamment lorsque vous avez permis aux commerçants de pouvoir agrandir leurs emplacements extérieurs gratuitement, afin qu'ils puissent mettre en valeur leur établissement et bien sûr pour respecter les distances.

Vous avez également autorisé la fermeture de quelques routes à la circulation pour rendre les rues piétonnes et d'après tous les retours que j'ai pu avoir, grâce à vos démarches, vous avez pu réellement donner l'opportunité aux acteurs de la vie montheyenne de pouvoir apporter une plus-value pour nos citoyens et de pouvoir augmenter l'offre des commerçants. C'est un réel bonheur de voir du monde partout.

Les Montheyens et nos touristes de passage n'ont pas boudé le centre-ville et nous avons pu voir une ville vivante, avec beaucoup d'animations, des espaces généralement vides occupés et des cafetiers restaurateurs heureux.

Je vous pose ce soir les questions suivantes :

Y a-t-il une réflexion par la commune pour continuer sur cette lancée ? Est-ce que financièrement notre ville peut supporter l'action d'élargissement des terrasses ? Et pouvons-nous envisager une fermeture définitive à la circulation de certains quartiers, notamment celle de la Rue du Bourg-aux-Favres ?

Nom prénom : Jean-Charles Boemi

Représentant le parti / groupe : PLR

Date : Monthey, le 05.10.2020

→ A transmettre, à l'issue de la séance, au conseil municipal, par l'intermédiaire du bureau du Conseil général